

**FOYERS-RESTAURANTS ET SERVICES DE PORTAGE DE  
REPAS À DOMICILE HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE -  
TARIFICATION DES PRIX DES REPAS POUR L'ANNÉE 2011**

**RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT**

Ce rapport a pour objet d'arrêter la tarification des prix des repas pour l'année 2011, des services de portage de repas et des foyers-restaurants habilités au titre de l'aide sociale.

Chaque année, le Département fixe réglementairement le tarif des repas livrés à domicile ou pris en foyers-restaurants, pour les organismes habilités à l'aide sociale.

Actuellement, le Département compte :

- 33 services de portage de repas à domicile,
- 16 foyers-restaurants.

Parmi eux, figure le service de la communauté de communes des Terres de Siagne qui a récemment été habilité à l'aide sociale par délibération de la commission permanente du 2 décembre 2010 à un tarif de repas de 5,30 € valant pour l'exercice 2011 .

Pour mémoire, les tarifs moyens des repas, en 2010, étaient de :

- 7,43 € pour un service de portage de repas,
- 6,66 € pour un foyer-restaurant.

Au titre de l'année 2011, je vous propose de revaloriser de 1,20% les tarifs moyens qui s'élèveraient comme suit :

- 7,52 € pour un service de portage de repas,
- 6,74 € pour un foyer-restaurant.

Pour les services déjà habilités, compte tenu des écarts de tarification constatés par rapport au prix moyen, il est proposé, comme pour les exercices précédents :

1 – de reconduire les tarifs fixés en 2010 lorsque ceux-ci se situent au-dessus du prix moyen mentionné ci-dessus ;

2 – d'augmenter de 1,20 % les tarifs fixés en 2010, dans la limite des tarifs moyens, lorsque ceux-ci se situent en dessous du prix moyen revalorisé, dans l'objectif de diminuer les écarts observés entre les organismes.

Par ailleurs, le C.C.A.S. de Beausoleil a sollicité la possibilité pour ses foyers-restaurants de pratiquer un tarif moindre pour le repas du soir, compte tenu du coût moins important de ce repas. Il propose ainsi que soit défini un tarif de 3 € pour le dîner.

**En conclusion, je vous propose :**

1°) de fixer les tarifs 2011 pour tout nouveau service sollicitant l'habilitation à l'aide sociale à :

- 7,52 € pour un service de portage de repas ;
- 6,74 € pour un service de foyer-restaurant ;

2°) de reconduire, concernant les services déjà habilités, les tarifs fixés en 2010 lorsque ceux-ci se situent au-dessus du prix moyen revalorisé ;

3°) d'augmenter de 1,20 % les tarifs fixés en 2010, dans la limite des tarifs moyens ci-dessus, lorsque ceux-ci se situent en dessous du prix moyen revalorisé dans l'objectif de diminuer les écarts observés entre les organismes ;

4°) de fixer pour l'exercice 2011, les prix des repas fournis par les foyers restaurants et les services de portage de repas conformément aux tarifs indiqués ci-dessous :

		Rappels tarifs 2010		Tarifs 2011			
		Portage de repas		Foyer restaurant	Portage de repas		Foyer restaurant
		Tarif de base	Tarif midi + soir	Tarif	Tarif de base	Tarif midi + soir	Tarif
1	C.C.A.S. d'Antibes	7,59 €		6,76 €	7,59 €		6,76 €
2	C.C.A.S. de Beaulieu-sur-Mer	8,50 €			8,50 €		
3	C.C.A.S. de Beausoleil	7,59 €		6,76 €	7,59 €		6,76 €
4	C.C.A.S. de Biot	7,43 €		5,27 €	7,52 €		5,33 €
5	C.C.A.S. de Cagnes-sur-Mer	7,43 €		6,76 €	7,52 €		6,76 €
6	C.C.A.S. de Cannes	7,43 €		6,91 €	7,52 €		6,91 €
7	C.C.A.S. du Cannet	7,43 €		6,76 €	7,52 €		6,76 €
8	C.C.A.S. de Cap-d'Ail	7,62 €			7,62 €		
9	C.C.A.S. de La Colle-sur-Loup	7,52 €			7,52 €		
10	C.C.A.S. de Grasse	7,43 €		6,76 €	7,52 €		6,76 €
11	C.C.A.S. de La Trinité	7,22 €			7,31 €		
12	C.C.A.S. de Mandelieu	7,43 €		6,76 €	7,52 €		6,76 €
13	C.C.A.S. de Menton	7,43 €			7,52 €		
14	C.C.A.S. de Mouans-Sartoux	7,36 €			7,45 €		
15	C.C.A.S. de Nice	7,55 €	8,31 €	6,76 €	7,55 €	8,41 €	6,76 €
16	C.C.A.S. de Roquebrune-Cap-Martin	7,43 €		6,76 €	7,52 €		6,76 €
17	C.C.A.S. de Roquefort-les-Pins	7,43 €			7,52 €		
18	C.C.A.S. de la Roquette-sur-Var	7,09 €			7,18 €		
19	C.C.A.S. de Saint-Laurent-du-Var	7,43 €		6,91 €	7,52 €		6,91 €
20	C.C.A.S. de Sospel	7,43 €			7,52 €		
21	C.C.A.S. de Théoule-sur-Mer	7,36 €			7,45 €		
22	C.C.A.S. de Tourrette-Levens	7,43 €			7,52 €		
23	C.C.A.S. de Vallauris	7,43 €		6,65 €	7,52 €		6,73 €
24	C.C.A.S. de Villeneuve-Loubet	6,35 €		6,35 €	6,43 €		6,43 €

25	C.C.A.S. de Villefranche-sur-Mer	7,43 €			7,52 €		
26	Communauté de communes Vésubie Mercantour	8,00 €			8,00 €		
27	Foyer-logement Iles de Lérins			6,76 €			6,76 €
28	Foyer-Logement Villa Jacob Nice			6,76 €			6,76 €
29	GIP Cannes Bel Âge			6,91 €			6,91 €
30	Centre hospitalier de Breil-sur- Roya	7,43 €			7,52 €		
31	Centre hospitalier de Puget- Théniers	7,43 €			7,52 €		
32	Centre hospitalier de Tende	7,43 €			7,52 €		
33	E.H.P.A.D" L'Olivier "à l'Escarène	7,43 €			7,52 €		
34	SIVOM de Gattières, La Gaude et Saint-Jeannet	6,91 €			6,99 €		
35	SIVOM Val-de-Banquière à Saint- André-de-la-Roche	7,41 €	8,36 €		7,50 €	8,46 €	

- 5°) d'approuver la mise en place pour le CCAS de Beausoleil, d'un tarif de 3 € pour le dîner, compte tenu du coût moins important de ce repas ;
- 6°) de prendre acte que le président du conseil général signera, au nom du Département, les arrêtés correspondants ;
- 7°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935 du programme « Maintien à domicile » du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président